

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 1 de 7

Version 3.0

Date de révision : 26-01-2022

Date d'impression : 20-10-2022

Nom commercial : Papa's Clay

SECTION 1 : Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

1.1 Identification du produit :

Nom du produit : Papa's Clay

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Matériau(x) de modélisation pour les loisirs.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur responsable : ASSYST bvba / A.S.O.W. bvba

Hellegatstraat 13a

2590 Berlaar

Belgique

Tél : +32 495 50 61 14 / +32 496 83 70 27

Site web : www.assyst.org / www.artsuppliesonweb.com

Courriel : ao@assyst.org / vera.opsommer@assyst.org

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Pour la Belgique:

Appelez le **Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit)**, s'il n'est pas disponible: **02 264 96 30** (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen **112**.

Pour la France :

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS 02 41 48 21 21

BORDEAUX 05 56 96 40 80

LILLE 0800 59 59 59

LYON 04 72 11 69 11

MARSEILLE 04 91 75 25 25

NANCY 03 83 22 50 50

PARIS 01 40 05 48 48

TOULOUSE 05 61 77 74 47

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon la directive (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2 Éléments de l'étiquette :

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS] :

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

2.3 Autres dangers :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information écologique:

La substance/le mélange ne contient aucun composant susceptible d'avoir des propriétés de perturbation endocrinienne, conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission au niveau de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques:

La substance/le mélange ne contient aucun composant susceptible d'avoir des propriétés de perturbation endocrinienne, conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission au niveau de 0,1 % ou plus.

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 2 de 7

Version 3.0

Date de révision : 26-01-2022

Date d'impression : 20-10-2022

Nom commercial : Papa's Clay

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients**3.2 Mélanges :**

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro d'enregistrement REACH	Classification	Poids en %.
Carbonate de calcium	471-34-1 207-439-9 -	-	≤50%
Chlorure de polyvinyle, PVC	9002-86-2 618-338-8 -	-	≤35%
Silice pyrogène	112945-52-5 601-216-3 -	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335	≤2%

Informations supplémentaires sur la substance :

Substance avec une limite d'exposition communautaire sur le lieu de travail.

Pour le texte complet des déclarations H- / EUH mentionnées dans cette section, voir la section 16.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours :**

Les premiers soins ne sont normalement pas nécessaires.

Toutefois, si des symptômes apparaissent, consultez un médecin.

Inhalation

Non considéré comme une voie d'exposition potentielle.

En cas d'inhalation de vapeurs provenant d'une surchauffe ou d'une combustion accidentelle, déplacer la personne à l'air frais.

Contact avec la peau

Rincer à l'eau et au savon.

En cas de symptômes, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincez abondamment à l'eau.

En cas de symptômes, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau.

En cas de symptômes, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Non connu.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire :

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction :****Moyens d'extinction appropriés :**

Eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse ou dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction inapproprié :

Non connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeMonoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂), acide chlorhydrique.**5.3 Conseils aux pompiers :****Équipements de protection spéciaux pour les pompiers**

En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome.

Mesures à prendre en cas d'incendie

Utilisez des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et au milieu environnant.

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 3 de 7

Version 3.0

Date de révision : 26-01-2022

Date d'impression : 20-10-2022

Nom commercial : Papa's Clay

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel de la substance ou du mélange

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

En cas de surchauffe accidentelle du matériau, éteignez le four.

Ventilez la zone.

6.2 Précautions environnementales :

Aucune précaution environnementale particulière n'est requise.

6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage

Collecter et réutiliser ou éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections :

Pour la protection personnelle, voir la section 8 et pour l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions préventives de manipulation

Pendant le durcissement du matériau, faites attention à la température du four.

Une température de 130 °C ne doit pas être dépassée pendant le durcissement.

Hygiène générale

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.

Se laver les mains après la manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Aucune restriction particulière pour le stockage avec d'autres produits.

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Protéger du gel.

7.3 Utilisation finale spécifique :

Ce produit ne doit être utilisé que pour les usages décrits dans la section 1.2.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Limites d'exposition

Gestis Valeurs limites internationales :

Silice pyrogène (CAS 112945-52-5) :

Allemagne DFG 8h = 4mg/m3 (fraction inhalable)

Poussière, PVC (CAS 9002-86-2) :

Autriche 8h = 5 mg/m3 (fraction respirable) ; court terme = 10 mg/m3 (fraction respirable, valeur moyenne sur 15 minutes)

Belgique 8h = 1 mg/m3 (fraction respirable)

Finlande 8h = 1 mg/m3 (fraction respirable)

Allemagne (DFG) 8h = 0,3 mg/m3 (fraction respirable ,sauf particules ultrafines ;
Valeur limite à court terme = 2,4 mg/m3 (valeur moyenne sur 15 minutes)

Irlande 8h = 10 mg/m3 (fraction inhalable) ; 1 mg/m3 (fraction respirable)

Lettonie 8h = 5 mg/m3

Suède 8h = 1 mg/m3 (fraction inhalable) ; 0,5 mg/m3 (fraction respirable)

Suisse 8h = 3 mg/m3 (fraction respirable)

Royaume-Uni 8 h = 10 mg/m3 (fraction inhalable) ; 4 mg/m3 (fraction respirable)

Carbonate de calcium (CAS 471-34-1) :

Irlande 8h = 10 mg/m3 (fraction inhalable) ; 4 mg/m3 (fraction respirable)

Lettonie 8h = 6 mg/m3

Pologne 8h = 10 mg/m3

Pour des valeurs OEL plus spécifiques, vérifiez les réglementations nationales dans le pays de destination.

8.2 Contrôle de l'exposition :

Contrôles techniques appropriés

Assurez une ventilation adéquate.

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 4 de 7

Version 3.0

Date de révision : 26-01-2022

Date d'impression : 20-10-2022

Nom commercial : Papa's Clay

Protection des yeux et du visage

Non requis.

Protection des mains

En général, ce n'est pas nécessaire.

Des gants de protection sont recommandés pour les personnes à la peau sensible.

Autre protection de la peau

Non requis.

Protection respiratoire

En cas de durcissement régulier et de modelage non requis.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

État physique	Solide
Couleur	divers
Odeur	faible
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Solubilité	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau	Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas de données disponibles
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité et/ou densité relative	1,2 - 1,4 g/cm ³
Densité de vapeur relative	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Non réactif dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Réactions potentiellement dangereuses :

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produira.

10.4 Conditions à éviter

Décomposition thermique à une température supérieure à 150°C.

10.5 Matériaux à interaction chimique :

Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Gaz d'acide chlorhydrique, effet d'alerte extrême (brûlure des yeux et des muqueuses).

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Aucun effet toxique n'est attendu à l'application spécifiée.

Toxicité aiguë

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 5 de 7

Version 3.0

Date de révision : 26-01-2022

Date d'impression : 20-10-2022

Nom commercial : Papa's Clay

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésion oculaire grave/irritation

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité des cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT-simple exposition

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée STOT

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbatrices hormonales

Produit:

Évaluation:

La substance/le mélange ne contient aucun composant susceptible d'avoir des propriétés de perturbation endocrinienne, conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission au niveau de 0,1 % ou plus.

Plus d'informations

Produit:

Commentaires:

Pas de données disponibles

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Toxicité aiguë

Ne devrait pas être nocif pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Aucune donnée disponible.

12.3 Bioaccumulation :

Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Produit:

Évaluation:

La substance/le mélange ne contient aucun composant susceptible d'avoir des propriétés de perturbation endocrinienne, conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission au niveau de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible.

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 6 de 7

Version 3.0

Date de révision : 26-01-2022

Date d'impression : 20-10-2022

Nom commercial : Papa's Clay

SECTION 13 : Instructions pour l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Considérations relatives à l'élimination

Si le recyclage n'est pas possible, éliminez le produit conformément aux réglementations locales.

Emballage

Éliminer comme un produit non utilisé.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme substance dangereuse

14.2 Nom de charge approprié selon le Règlement type de l'ONU

Non réglementé comme substance dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme substance dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Remarques : Code IMDG groupe de ségrégation - aucun

Non réglementé comme substance dangereuse

14.5 Risques environnementaux

Non réglementé comme substance dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Commentaires:

Le transport de marchandises dangereuses, y compris le chargement et le déchargement, doit être effectué conformément à la réglementation par du personnel ayant reçu la formation nécessaire ;

La ou les classifications d'expédition indiquées dans le présent document sont fournies à titre indicatif uniquement et sont basées uniquement sur les propriétés du matériau non emballé telles que décrites dans cette fiche signalétique. Les classifications de transport peuvent varier en termes de mode de transport, de taille de colis et de variations régionales resp. réglementations nationales.

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Ne s'applique pas au produit tel que livré.

SECTION 15 : Informations légalement requises

15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Règlements de l'UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 de l'UE (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, CLP.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des déclarations H

H315	Provoque une irritation de la peau.
H319	Cause une grave irritation des yeux.
H335	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Texte intégral des autres abréviations

Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Eye Irrit. 2	Irritation des yeux, catégorie de danger 2
STOT SE 3	Specific Target Organ Toxicity - Exposition unique, catégorie de danger 3
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique.
vPvB	très persistant et très bioaccumulable.
LSEO	Limite d'exposition professionnelle

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 7 de 7

Version 3.0

Date de révision : 26-01-2022

Date d'impression : 20-10-2022

Nom commercial : Papa's Clay

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Accord ADR) ; AICS - Inventaire australien des produits chimiques ; ASTM - Association américaine pour l'essai des matériaux ; pc - Poids corporel ; CLP - Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage ; règlement (CE) n° 1272/2008 ; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction ; DIN - Standard ou l'Institut allemand de normalisation ; LIS - Liste intérieure des substances (Canada) ; ECHA - Agence européenne des produits chimiques ; Numéro CE - numéro EINECS ; ECx - Concentration associée à x% de réponse ; ELx - Capacité de charge associée à x% de réponse ; EmS - Horaire d'urgence ; ENCS - Produits chimiques existants et nouveaux (Japon) ; ErCx - Concentration associée à une réponse de croissance de x % ; SGH - Système général harmonisé ; BPL - Bonnes Pratiques de Laboratoire ; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer ; IATA - Association internationale du transport aérien ; IBC - Code international de l'OMI pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac ; IC50 - Concentration inhibitrice demi-maximale ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale ; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants en Chine ; IMDG - Marchandises dangereuses maritimes internationales ; OMI - Organisation maritime internationale ; ISHL - Loi sur la sécurité et la santé au travail (Japon) ; ISO - Organisation internationale de normalisation ; KECI - Inventaire coréen des produits chimiques existants ; CL50 - Concentration létale pour 50 % d'une population de test ; DL50 - Dose létale pour 50 % d'une population d'essai (dose létale médiane) ; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ; n.s.a. - Sauf indication contraire ; NO(A)EC - Aucun effet (néгатif) observable sur la concentration ; NO(A)EL - Aucun effet (néгатif) observable sur le niveau ; NOELR - Aucun effet perceptible sur la capacité de charge ; NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques ; OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques OCDE ; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution ; PBT - Substance persistante, bioaccumulable et toxique ; PICCS - Inventaire philippin des produits et substances chimiques ; (Q)SAR - Relations (quantitatives) structure-activité ; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH) ; RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) ; SADT - Température de décomposition auto-accélérée ; FDS - Fiche de données de sécurité ; SVHC - Substance extrêmement préoccupante ; TCSI - Liste d'inventaire des produits chimiques de Taïwan ; TRGS - Règlement technique sur les substances dangereuses ; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis) ; ONU - Nations Unies ; vPvB - Très difficile à dégrader et très bioaccumulable

Changements par rapport à la révision précédente

Cette révision de la FDS est conforme à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 et remplace la version précédente n° 2.0 du 14.05.2013.

Plus d'informations

Recommandations de formation :

Fournir de bonnes informations, instructions et formations aux utilisateurs.

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au mieux de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit à des fins de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent pas être interprétées comme garantissant une propriété spécifique du produit.